

DÉCLARATION PRÉALABLE

VOUS RÉALISEZ UN RAVALEMENT DE FACADE (*vérifier auprès de la mairie si votre projet est soumis à déclaration*)

VOUS REMPLACEZ OU MODIFIEZ DES MENUISERIES EXTÉRIEURES

VOUS CRÉEZ OU MODIFIEZ DES OUVERTURES



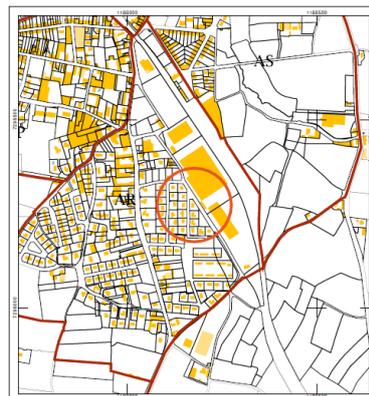
Constitution du dossier :

- 1 - Le formulaire (dûment rempli et signé) : Cerfa n° 16702

Sauf si le dossier est déposé en ligne via <https://www.hautlecommunaute.bzh/urbanisme-habitat/autorisation-du-droit-des-sols/deposer-un-dossier-durbanisme-au-format-numerique/>

- 2 - Un plan de situation du terrain

Il peut être réalisé à partir du site <https://cadastre.gouv.fr>, et doit permettre de localiser précisément votre terrain à l'intérieur de la commune.



- 3 - Un plan de masse

Porter sur le plan :

- Les façades concernées par un ravalement et / ou le projet de menuiserie
- L'orientation et l'échelle du plan traduite en échelle graphique
- La prise de vue si une photographie est nécessaire (voir page suivante).



- 4 - Une photographie des façades concernées par le projet (permettant d'apprécier l'aspect extérieur de la construction une fois les modifications envisagées réalisées)

AVANT



APRES



Enduit
ton pierre

Menuiserie
PVC blanc

Préciser sur la photo, la nature et la couleur des matériaux utilisés.

Fournir, selon le cas, le détail du projet (dimensions, modèle...)

Exemples :



Pentures, vue extérieur



Si le projet est visible depuis l'espace public ou s'il se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques, fournir des photographies supplémentaires permettant de situer le terrain dans l'environnement proche et dans le paysage lointain.

Document informatif représentant une aide à la constitution du dossier pour lequel le service instructeur pourrait être amené à demander des pièces ou précisions supplémentaires, conformément au code de l'urbanisme

→ Le dossier complet est à déposer en mairie en 2 exemplaires